A Versailles le 5 Xbre 1757.

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

ACADEMIE ROYALE DE CHIRURGIE C

1V 1264

J'ay eu l'honneur, Monsieur, de vous mander par ma précedente lettre que l'intention du Roy etoit de conferer à M. houstet la place de Vice-Directeur de l'Academie de Chirurgie, s'il se trouvoit l'un des trois Conseillers qui devoient etre présentés à cet effet à Sa Majesté. Comme il est de ce nombre, et qu'il reunit surabondamment la pluralité des suffrages, le Roy confirme sans difficulté son election à la ditte place.

Comme l'intention de sa Majesté est aussi de continuer M. Louis dans les fonctions de Commissaire pour les extraits, et M. Andouillé dans celles de Commissaire pour les correspondances,

ARC II d. 8 n° 15

M. Morand.

l'Academie pourra se dispenser encore pour cette fois de délibérer sur le nouveau choix de ces deux officiers. Vous voudrés bien faire part à l'Academie des dispositions de sa Majesté à cet egard.

J'ay l'honneur d'être avec un tres parfait attachement, Monsieur, Votre tres humble et tres obeissant serviteur

Lamoignon

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE